

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 253

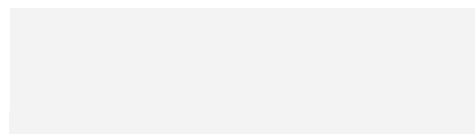
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 253 décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 1 480 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 11 décembre 2012
Approbation par les personnes habiles à voter : 9 janvier 2013
Approbation par le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 5 février 2013

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 6 février 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier